

## NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS DU MOIS

- **Repas-Conférence** par l'AQDR Montmagny-L'Islet  
**Lundi 16 février 2009 :**  
Déjeuner à 9h, Restaurant Normandin, 25, Taché Est, Montmagny.  
**Jeudi 19 février :**  
Dîner à 11h45, Restaurant St-Jean, 27, de Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli.  
Thème : « *Le bail en résidence privée* » Conférencière : Claudine Lauzé de l'ACEF Rive-Sud (Association Coopérative d'Économie Familiale).
- **Février et mars :**
  1. Période de **renouvellement** de votre adhésion (pièce jointe).
  2. Période de **recrutement** - Votre contribution : Amenez un invité à nos repas conférence de février ou mars : il recevra sa carte de membre GRATUITEMENT.
- **Formation** : « *Les DEUILS et les PERTES* » pour les bénévoles.  
DATES ET ENDROITS :
  - 20 mars 2009, Maison des Aînés de Lévis, 10, rue Giguère.
  - 1<sup>er</sup> avril 2009, Hôtel Lévesque, 171, rue Fraser, Rivière-du-Loup. (Appelez-nous)
- **Nouvelle chronique** - « *Parole à nos membres* »  
Début : Mars 2009.  
Votre Bulletin crée un espace pour vous. Faites-nous part de vos impressions, commentaires, idées, suggestions, réactions.

## PÉRONISMES

- *Tout le monde va regarder la partie, d'un Atlantique à l'autre!*
- *Ce type de blessure, c'est très souffrant, surtout quand ça fait mal.*
- *C'est la pointe de l'asperge.*
- *Le jour où les Nordiques ne perdront plus, ils gagneront pas mal plus souvent.*
- *Ce sont des petites erreurs monumentales.*
- *On ne sait jamais. Il ne faut pas lancer la serviette avant de l'avoir tuée!*

### Conseil d'administration 2008-2009 :

Présidente :	Colette St-Onge, 247-5246	Administratrices :	Annette Bélanger, 598-7207
Vice-présidente :	Micheline Bourdeau, 247-3744		Pauline Bélanger, 598-3878
Secrétaire-trésorière :	Marcelle J.-Deschênes, 247-5981		Estelle Pelletier, 598-7038

Collaboration spéciale : Député Paul Crête, 66, du Palais de Justice, Montmagny (Qc) G5V 1P5  
Commanditaire : Restaurant St-Jean, 27, de Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli, Tél. : 598-6266  
Responsable du bulletin : Colette St-Onge, 247-5246  
Collaboratrices : Annette Bélanger, Georgette Aubin  
Mise-en-page : Guylaine Hudon  
Site Internet : [www.aqdr.org](http://www.aqdr.org) Courriel : [aqdr.lislet@videotron.ca](mailto:aqdr.lislet@videotron.ca)

Pour nous rejoindre : AQDR Montmagny-L'Islet

☎ 418.248.2333 Sans frais : 1 877 948.2333 📠 418.248.2334

Adresse postale : 74, avenue Couture, Montmagny, G5V 3Y5

**NOUS AIMERIONS RECEVOIR VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS.**

## L'Arbre et ses Racines

MRC Montmagny et L'Islet

Bulletin mensuel numéro 30

Février 2009

 Montmagny- L'Islet

*Association québécoise de défense des droits  
des personnes retraitées et préretraitées*

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### *On peut changer le monde*

Dans une entrevue avec Annick de Souzenelle<sup>1)</sup> on lui posait la question « *Quels conseils donneriez-vous aux jeunes qui sont inquiets et désemparés devant l'avenir qui les attend?* » Dès le début de l'entrevue, elle souligne que les aînés sont tout aussi désemparés que les jeunes. Cette affirmation est-elle vraie? Sommes-nous inquiets et désemparés? Avons-nous le courage de nous poser franchement la question afin d'éclairer la part d'ombre à l'intérieur de nous? Qu'allons-nous y découvrir? Est-ce que nous nous sentons dépassés par le système monstrueux que nous avons créé?

Madame de Souzenelle a l'impression que l'un des problèmes est le principe de « laïcité » qui structure les écoles actuellement. « La laïcité ne tient pas compte du principe anthropologique qui pourrait redonner du sens en resituant dans la perspective de la transcendance de l'être. Ainsi, on a coupé les jeunes de la conscience d'une transcendance de l'être. Mais notre époque refuse cela. Du coup, leurs espoirs, leurs désirs ne débouchent sur rien. »

Est-ce aussi le cas pour nous, les aînés? Sinon, qu'avons-nous fait pour transmettre à nos jeunes ces notions d'une autre dimension du réel? Avons-nous, pour nous-mêmes, levé le voile qui cache cet autre côté de l'être, ces autres niveaux du réel en nous? Madame de Souzenelle dit : « *Il n'y a pas de dépassement de l'être sans les épreuves qui sont initiatiques.* » Elle poursuit : « *Aujourd'hui, les événements nous apportent des occasions incroyables de dépassement de l'être. On ne sait absolument plus le dire, le montrer, l'expliquer à nos jeunes. Mais tout cela fait la richesse et la complexité de la condition humaine* » Cet éclairage de la situation nous interpelle. Pouvons-nous remédier à cela? Qui le fera?...

<sup>1)</sup> Annick de Souzenelle : spécialiste du décodage du texte hébreu de la Bible et de l'exploration intérieure. Tiré de la revue « Nouvelles Clés » no 60.

Nous souhaitons recevoir vos commentaires et réflexions

## VOS DROITS

### LES LOCATAIRES - AUGMENTATION DE LOYER 2009

L'augmentation de loyer se calcule en fonction de l'**augmentation des dépenses** de l'immeuble y compris pour *les chambres avec services* en résidences privées.

**CALCUL** de la Régie du logement en rapport avec le coût de la vie et les facteurs suivants :

**1. Le chauffage** : - logement ou chambre - chauffé par le locataire : **0,6 %**

Par le propriétaire : - à l'électricité **0,8 %** - au gaz **1,8 %** - au mazout **5,1 %**

**2. Si les taxes** municipales et scolaires augmentent :

Pour chaque hausse de taxes de **5 %**, le loyer peut augmenter de **0,7 %**

**3. Autres facteurs** : Des modifications possibles : la charge du chauffage, l'accès à la cour, l'accès à un espace de stationnement, des travaux majeurs effectués en 2008 dans le logement ou dans l'ensemble de l'immeuble.

EXEMPLE. : Votre coût de loyer est de **500 \$** par mois. **1.** Votre logement est chauffé par le propriétaire à l'électricité (0,8% X 500 \$) l'augmentation pour le chauffage sera de 4,00 \$

**2.** Les taxes augmentent de 5 % (0,7 % X 500 \$) l'augmentation pour les taxes sera de 3,50 \$. Votre coût de loyer pourra être augmenté de 7,50 \$ (4,00 \$ + 3,50 \$) à **507,50 \$**.

**LES AVIS** - LE PROPRIÉTAIRE doit envoyer au locataire un avis ÉCRIT indiquant la hausse demandée dans les délais prescrits par la loi, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2009.

(Pour les locataires qui sont liés par un bail d'un an ou plus, se terminant le 30 juin 2009.)

- LE LOCATAIRE a UN MOIS pour refuser l'augmentation ou informer le propriétaire qu'il ne désire pas renouveler son bail. Il doit le faire par ÉCRIT et par courrier recommandé.

**Très important** : Si le locataire ne répond pas ça indique qu'il a accepté l'augmentation de loyer, et que son bail est renouvelé.

**POUR INFORMATION** : RÉGIE du logement : Sans frais : 1 800 863-2245  
ACEF : 1 877 835-6633 poste 225 ou 418-835-6633.

## CHRONIQUE

### LE CONSENTEMENT AUX SOINS (suite)

#### Qui est autorisé à consentir pour une autre personne?

**1.** Le conjoint marié ou uni civilement, ou de fait. À défaut, un proche parent ou toute personne intéressée (un ami par exemple). Dans les cas où aucune démarche légale n'a été faite et où aucun mandat n'a été donné.

**2.** Le mandataire, le tuteur, le curateur privé, la personne désignée par le délégué du Curateur public. Dans les cas où des démarches légales ont été faites.

La personne choisie est tenue d'*agir dans le seul intérêt* de la personne inapte, en tenant compte des volontés exprimées verbalement ou dans son **testament de vie**.

Réf. :www.aqdr.org « *éducaloi* » Le carrefour d'accès au droit.

## ANNIVERSAIRES

### Janvier

St-Onge, Colette  
Côté, Marie-Jeannne  
Giasson, Yvette

Guay, Marcel  
Deschênes, Marcelle  
Goulet, Laurent

Pelletier, Florianne  
Caron, Madeleine  
Goulet, Armande Paré-

Lord, Rosaire  
Gendron, Christiane  
Bérubé, Jeannine

### Février

Boucher, Céline  
Bélanger, Annette  
Fortin, Achille  
Pelletier, Louise  
Fortin, Louise

Sénéchal, Gisèle  
Cloutier, Madeleine  
Couillard, Pierrette  
Garant, Jean-Marie  
Tardif, Claire

Bélanger, Jules  
Fortin, Pierrette Jean  
Boucher, Rose-Hélène  
Cloutier, Marcelle  
Fortin, Fernande C.-

St-Pierre, Raymond  
Fortin, Yolande  
Caron, Lucienne  
Lamarre, Yvonne

## RECETTE D'ANNETTE

### Roulés au bœuf haché

#### Farce :

1 ½ tasse de bœuf haché  
¼ tasse mayonnaise  
¼ tasse ketchup  
2 c. à thé de moutarde préparée  
1 œuf  
½ c. à thé de sel et poivre  
1 oignon moyen haché fin  
¼ tasse de piment vert haché fin (facultatif)

#### Pâte :

1 ½ tasse farine  
2 c. à thé de poudre à pâte  
½ c. à thé de sel  
¼ tasse de graisse  
2/3 tasse de lait

Mélanger tous les ingrédients et mettre de côté au frigidaire.

Préparer la pâte. Rouler en rectangle de 12 X 9 environ. Étendre la garniture. Rouler dans le sens de la largeur. Sceller avec un peu d'eau. Trancher en rondelles de 1 pouce. Déposer sur une tôle graissée. Cuire à 400° F de 25 à 30 minutes.

## ACTUALITÉ

### Service : « RÉPIT AUX HEURES ATYPIQUES » pour les PROCHES AIDANTS

DÉFINITION : Le service « *Répit aux heures atypiques* » est un service d'accompagnement le soir, la nuit et la fin de semaine... pour donner congé aux proches aidants.

POUR QUI : Il est offert à toute **personne aidante**... pour la remplacer auprès d'un malade.

PÉRIODE DE SERVICE : Du vendredi 17h00 au lundi 8h00. Durée minimale **quatre heures**.

Le service peut offrir **soixante-trois heures** consécutives.

ACCOMPAGNATRICE : La stabilité et la fiabilité des accompagnatrices sont essentielles. Elles reçoivent une formation de 45 heures, incluant le RCR, le PDSB, le programme stim''action, les actes délégués, pour intervenir dans presque toutes les situations.

COÛT : Trois dollars (**3,00 \$**) l'heure, maximum quinze dollars (**15,00 \$**) par jour.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE : Adresser sa demande au Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) de votre région.

**POUR INFORMATION** : Société Alzheimer Chaudière-Appalaches.

Lyse Laverrière, adjointe et formatrice. Appel sans frais : 1 888 387-1230 ou 418-837-6131.